



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

### PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

### ABSENCE MOTIVÉE

Madame	Carolle Picard	Siège #3
--------	----------------	----------

### **1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM**

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**No: 219 – 2016**

**Suivant la proposition de: Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par: Réal Payette**

**Il est résolu:**

**QUE** le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 octobre 2016**

**No: 220 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 11 octobre 2016;

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Réal Payette**

**Il est résolu :**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance régulière du 11 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92**

Aucune question

### **5. CORRESPONDANCE**

**5.1** Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'octobre 2016

### **6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU**

Loisirs : Danielle Morin remercie Tommy Gilbert et Claude Léveillée de Dalyalou (location de costumes dans le 10e rang sud) pour l'organisation du Chapiteau hanté au parc de l'Étang lors de la fête d'Halloween.

Fête du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité : Shany Leblanc remercie le comité histoire et patrimoine pour l'organisation de la fête qui a eu lieu le 15 octobre dernier.

### **7. COMITÉ D'URBANISME**

#### **7.1 Dépôt du rapport mensuel de permis et certificats**

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats du mois d'octobre 2016, d'un total de 18 permis pour une valeur de 318 500 \$.

#### **7.2 PIIA – panneau d'affichage électronique – Municipalité Ste-Marcelline-de-Kildare**

**No: 221 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare prévoit installer un panneau d'affichage électronique en bordure de la Route 343 et qu'elle a déposé un plan et montré les couleurs des matériaux pour se conformer au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été examinée par le Comité consultatif en urbanisme (CCU), que ce dernier est favorable au plan ainsi qu'aux couleurs proposés et que cette demande respecte les critères du PIIA du *Centre du village*, et que le CCU recommande au Conseil de valider cette demande ;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**

**D'AUTORISER** la demande de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare pour le panneau d'affichage électronique qui est conforme au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du *Centre du village*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **8. TRÉSORERIE**

#### **8.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses**

Dépôt du rapport mensuel d'octobre 2016 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le règlement 390-2016.

#### **8.2 Transferts budgétaires**

**No: 222 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** des transferts budgétaires doivent être effectuées pour mieux refléter les réalités budgétaires au cours de l'année 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a pris connaissance de la proposition de transferts budgétaires à réaliser en octobre 2016;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**D'AUTORISER** les transferts budgétaires joints en **annexe**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

### 9. PRÉSENTATION DES COMPTES

#### 9.1 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois d'octobre 2016

No: 223 – 2016

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois d'octobre 2016;

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de : Danielle Morin**

**Dûment appuyée par : Gilles Arbour**

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	octobre	238 181,49 \$
Salaires	octobre	28 500,89 \$
Mensuels	octobre	142 088,49 \$

---

TOTAL 408 770,87 \$

Représentés par les chèques C1600552 à C1600635, L1600118 à L1600128, D1600489 à D1600544, et P1600015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussigné, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière

#### 9.2 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité

Le maire fait la lecture rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité, rapport qui est **annexé** au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. Il sera distribué aux citoyens de la manière et au moment prescrit par le *Code Municipal*. La date fixée pour la séance spéciale du budget est le jeudi 15 décembre 2016 à 20 h.



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

### 10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

#### 10.1 Embauche de surveillants de patinoire – hiver 2016-2017

**No: 224 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit combler deux postes de surveillant de patinoire à de la mi-décembre 2016 à la mi-mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** deux candidats ont été rencontrés, soit Kevin Roberge qui est disponible pour une deuxième année consécutive, et Jolan Veilleux, et que ces deux candidats répondent aux exigences de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement 390-2016, la directrice générale doit présenter la liste des personnes embauchées dont le statut est temporaire ou saisonnier au Conseil municipal pour entérinement;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Marcel Thériault  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu:**

**Danielle Morin se retire de cette décision en raison d'un conflit d'intérêt**

**D'ENTÉRINER** la décision d'embaucher Kevin Roberge et Jolan Veilleux aux postes de surveillants de patinoire pour l'hiver 2016-2017, au salaire minimum, tel que prévu au budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 Ini-ski 2017

**No: 225 – 2016**

**CONSIDÉRANT** la reconduction du projet Ini-ski pour une 9<sup>e</sup> année consécutive;

**CONSIDÉRANT** la confirmation à venir des municipalités de St-Ambroise-de-Kildare et de Ste-Mélanie quant à leur participation financière à l'activité;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Ini-ski connaît un succès auprès des jeunes de notre municipalité;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu:**

**DE RECONDUIRE** l'entente du programme Ini-ski avec les deux autres municipalités participantes;

**D'APPROUVER** la contribution municipale de 1 500 \$ pour le programme Ini-ski 2017, conditionnel à la participation financière des municipalités de St-Ambroise-de-Kildare et de Ste-Mélanie;

**D'APPLIQUER** cette dépense au GL 02-701-91-691-12 (Ini-ski);

**DE TRANSMETTRE** une copie conforme de la présente résolution aux municipalités concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **11.2 Entretien des patinoires – contrat hiver 2016-2017**

**No: 226 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit accorder un contrat pour l'entretien des patinoires pour la saison hivernale 2016-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été déposées à la Municipalité, soit Excavation Urbain Morin à 10 300 \$ taxes incluses et Entreprise Bourgeois Racette à 12 417,30 \$ taxes incluses, et que seule Entreprise Bourgeois Racette répond aux conditions et aux spécifications de la Municipalité;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu:**

**D'OCTROYER** le contrat de déneigement et d'arrosage des deux patinoires pour la saison 2016-2017 à Entreprise Bourgeois Racette pour la somme de 12 417,30 \$ taxes incluses, d'appliquer cette dépense au GL 02-701-30-529-00 et d'autoriser le paiement en trois versements tel que spécifié au contrat signé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

### 11.3 Festival Petits Bonheurs 2017

No: 227 – 2016

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival Petits Bonheurs a pour objectif d'offrir à faible coût ou gratuitement des expériences artistiques et culturelles aux enfants venant de milieu économiquement faible du 6 au 28 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** pour participer au Festival, la Municipalité doit confirmer sa participation au mois de novembre 2016;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu:**

**DE CONFIRMER** qu'une dépense de 550 \$ sera réservée au budget 2017 pour la participation de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare au Festival Petits Bonheurs et d'appliquer cette dépense au GL 02-701-91-691-07.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 11.4 Programme Jeunes Actifs

No: 228 – 2016

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Jeunes Actifs a terminé sa quatrième année le 1<sup>er</sup> novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu 46 demandes de remboursement venant de 24 familles;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu:**

**D'AUTORISER** le paiement de 2 642,55 \$ à 24 familles pour 46 demandes de remboursement pour l'année 2016 et d'appliquer la dépense au GL 02-701-91-970-52.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

### 11.5 Réseau BIBLIO – nomination représentants 2017

No: 229 – 2016

**CONSIDÉRANT QUE** le Réseau BIBLIO doit procéder à la révision annuelle des représentants désignés par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit nommer par résolution deux représentants officiels, soit un répondant et un coordonnateur;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu :**

**DE NOMMER** Danielle Morin comme répondante et Vanessa Arbour comme coordonnatrice, pour qu'elles soient les deux représentantes officielles de la Municipalité auprès du Réseau BIBLIO pour l'année 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 11.6 Partenariat avec le Centre culturel de Joliette

No: 230 – 2016

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite faire la présentation de certains spectacles en co-diffusion avec le Centre culturel de Joliette;

**CONSIDÉRANT QU'**un partenariat avec le Centre culturel de Joliette apportera une visibilité accrue à la Municipalité et aux spectacles présentés à Ste-Marcelline-de-Kildare;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de deux ans (pour les années 2017 et 2018) a été élaborée par la Municipalité et le Centre culturel de Joliette, et approuvée par le Centre culturel de Joliette;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu:**

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer l'entente de partenariat entre la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare et le Centre culturel de Joliette pour les années 2017 et 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ





## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

### 11.7 Signature de contrats d'artiste 2017

No: 231 – 2016

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité organise plusieurs événements et spectacles dans le cadre des loisirs et de la culture pour 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit signer des contrats avec des artistes dans le cadre de spectacles et d'autres événements;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu:**

**D'AUTORISER** M. Gaétan Morin, maire, et Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer les contrats d'artiste au nom de la Municipalité pour les spectacles et autres événements de l'année 2017, une fois les choix des artistes déterminés par le Conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 11.8 Spectacle de Martin Deschamps en 2017

No: 232 – 2016

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal souhaite offrir un spectacle à la Vieille Chapelle le 18 février 2017 dans le cadre de la visite de la délégation française du Buisson-de-Cadouin;

**CONSIDÉRANT QUE** ce spectacle fera partie intégrante de la programmation 2017 des spectacles de Ste-Marcelline-de-Kildare;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a approché Martin Deschamps Productions pour le spectacle « piano-voix » de Martin Deschamps et que le coût est de 3 500 \$ plus taxes, son inclus;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu:**

**D'ACCEPTER** l'offre de Martin Deschamps Productions à 3 500 \$ plus taxes, son inclus, pour le spectacle « piano-voix » de Martin Deschamps le 18 février 2017 à la Vieille Chapelle de Ste-Marcelline, d'autoriser le paiement d'un dépôt de 1 000 \$ plus taxes avant le 15 décembre 2016, d'appliquer cette dépense en frais payés d'avance pour l'année 2017 au GL 02-701-91-691-11, et d'autoriser le paiement du reste du contrat le 18 février 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

### 11.9 Feux d'artifice à la Fête Nationale 2017

No: 233 – 2016

**CONSIDÉRANT QUE** la Fête Nationale se déroulera le vendredi 23 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite offrir un spectacle pyrotechnique à 22 h lors de cette soirée;

**CONSIDÉRANT QUE** Les Entreprises Michel Beaupied inc. réalise les feux d'artifices depuis plusieurs années et que la Municipalité est satisfaite de ses services;

**CONSIDÉRANT QUE** Les Entreprises Michel Beaupied inc. fournit la main d'œuvre qualifiée; la conception, le montage et l'installation du spectacle; le transport des équipements pyrotechniques et un ratissage du terrain; pour un coût de 3 200 \$ taxes incluses, incluant les assurances;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu:**

**D'OCTROYER** le contrat des feux d'artifice de la Fête Nationale 2017 à Ste-Marcelline-de-Kildare à Les Entreprises Michel Beaupied inc. au coût de 3 200 \$ taxes incluses, incluant les assurances, d'autoriser le paiement le 23 juin 2017, d'appliquer la dépense au GL 02-702-92-690-13 et d'autoriser Chantal Duval, directrice générale, à signer le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 12.1 Autorisation - demande accès information DSI 2003

No: 234 – 2016

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que :

Art. 13 : « Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma... »

Art. 34 : « Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont,



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des évènements. »

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2016, le conseil de la MRC de Matawinie a adopté la résolution numéro **CM-136-2016** en vue d'amorcer le processus de révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matawinie a mandaté la société Manaction inc, afin de procéder à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la révision dudit schéma requiert un nombre important de données, tels que les montants des pertes matérielles, les types d'interventions, données détenues par les services de sécurité incendie des municipalités locales;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines municipalités locales ne sont pas en mesure de fournir ces données à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les données requises sont compilées par le ministère de la sécurité publique à partir des rapports d'incendie DSI-2003;

**CONSIDÉRANT QUE** pour simplifier les processus d'analyse, il serait préférable d'obtenir l'ensemble des données d'une seule source;

**CONSIDÉRANT QUE** pour obtenir l'accès aux données du DSI-2003, la MRC doit avoir l'autorisation des municipalités locales.

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Marcel Thériault  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu:**

**D'AUTORISER** le chargé de projet, la société Manaction inc. à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le service de sécurité incendie desservant Ste-Marcelline-de-Kildare;

**DE DEMANDER** au chargé de projet de re-transférer à la municipalité l'ensemble des données relatives à la municipalité, une fois celle-ci analysées et compilées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

### 13. TRAVAUX PUBLICS

#### 13.1 Dépôt du plan d'intervention – aqueduc et voirie

**No: 235 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, par sa résolution 169-2016, a mandaté la firme Beaudoin-Hurens pour la réalisation du plan d'intervention de Ste-Marcelline-de-Kildare, dans le but de présenter une demande d'aide financière en vue de procéder au renouvellement des conduites d'eau potable et de la chaussée;

**CONSIDÉRANT QUE** cette démarche s'inscrit dans le processus de développement durable des infrastructures municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** cette démarche permet également à la Municipalité d'établir les priorités de renouvellement des infrastructures, et ce, dans le but d'optimiser ses investissements;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat de l'analyse démontre que certaines infrastructures de classe D sont désuètes;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu:**

**D'ACCEPTER** le plan d'intervention déposé par la firme Beaudoin-Hurens en novembre 2016;

**D'ENCLENCHER** toutes les procédures nécessaires afin que le plan d'intervention déposé soit transmis aux fins d'analyse auprès du MAMOT ainsi que tout suivi auprès du Ministère pour que le plan d'intervention soit approuvé;

**D'AUTORISER** la firme Beaudoin-Hurens à remettre ledit document aux personnes responsables des analyses des plans d'intervention au MAMOT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 13.2 Contrats déneigement hiver 2016-2017

**No: 236 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit reconduire ses contrats de déneigement pour la saison hivernale 2016-2017 et que des soumissions ont été demandées à cet effet;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

**Pour ce motif et**  
**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**  
**Dûment appuyée par : Danielle Morin**  
**Il est résolu :**

**D'OCTROYER** les contrats de déneigement suivants pour la saison hivernale 2016-2017 et d'appliquer les dépenses aux postes budgétaires prévus à cet effet (tous les prix sont avant taxes) :

Excavation Serge Perreault et Fils

52<sup>e</sup> rue Lac des Français (déneigement et sablage) 4 400 \$

Mario Pelletier

18<sup>e</sup> rue Lac des Français (taxe de secteur) 1 350 \$

Chemin des Valois 850 \$

Déneigement Marc Leblanc

Chemin lac Grégoire (déneigement et sablage) 13 500 \$

Daniel Grégoire

Chemin St-Louis, rue Gareau et rue Harvey (taxe de secteur) 800 \$  
(déneigement et sablage)

**D'AUTORISER** les paiements selon les ententes stipulées aux contrats avec chacun des fournisseurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **13.3 Club Auto-Neige Joliette – Demande de droit de passage sur les rues municipales pour l'hiver 2016-2017**

**No : 237 – 2016**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu une demande de droit de passage pour motoneige de la part du Club Auto-Neige Joliette sur le 9<sup>e</sup> rang à l'adresse 821, 9<sup>e</sup> rang entre les adresses 821 et 800 et 10<sup>e</sup> rang entre les adresses 801 et 817;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une demande de la part du Club Auto Neige de Joliette d'établir à ses frais la signalisation du passage pour motoneige sur la voie publique qu'elle entretient pour la saison 2016-2017;

**Pour ces motifs et**  
**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**  
**Dûment appuyée par : Shany Leblanc**  
**Il est résolu :**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

**D'AUTORISER** le passage pour motoneiges au Club Auto-Neige Joliette sur le 9<sup>e</sup> rang à l'adresse 821, 9<sup>e</sup> rang entre les adresses 821 et 800 et 10<sup>e</sup> rang entre les adresses 801 et 817 pour l'hiver 2016-2017, et ce pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 avril 2017, en indiquant que ce sont des droits de passage fragiles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **13.4 Étude de concept et estimation budgétaire pour la réfection de plusieurs rues de la municipalité**

**No: 238 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal souhaite que soit réalisée une étude de concept et une estimation budgétaire pour la réfection du pavage de plusieurs chemins de la Municipalité (projet d'asphaltage 2017);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre de services de la firme Beaudoin-Hurens au montant de 6 300 \$ plus taxes;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Shany Leblanc**

**Il est résolu:**

**DE MANDATER** Beaudoin-Hurens pour réaliser une étude de concept et une estimation budgétaire pour la réfection du pavage de plusieurs chemins de la Municipalité (projet d'asphaltage 2017) au coût de 6 300 \$ plus taxes et d'affecter cette dépense au GL 03-313-10-057-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **15. AVIS DE MOTION**

### **16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

### 17. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

#### 17.1 Dates des séances régulières du Conseil de 2017

No : 239 – 2016

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil doit adopter annuellement le calendrier des séances régulières du conseil municipal qui auront lieu à 20 h à la Salle communautaire;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :**

**D'ADOPTER** le calendrier suivant des séances régulières 2017 du Conseil municipal :

- Lundi 16 janvier 2017 (**3<sup>e</sup> lundi**)
- Lundi 13 février 2017
- Lundi 13 mars 2017
- Lundi 10 avril 2017
- Lundi 8 mai 2017
- Lundi 12 juin 2017
- Lundi 10 juillet 2017
- Lundi 14 août 2017
- Lundi 11 septembre 2017
- **Mardi** 10 octobre 2017
- Lundi 13 novembre 2017
- Lundi 11 décembre 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 17.2 Formation de comités de sélection – autorisation à la direction générale

No : 240 – 2016

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi 83 prévoit que les municipalités doivent déléguer à un fonctionnaire ou un employé le pouvoir de former un comité de sélection pour les appels d'offres pour services professionnels avec pondération;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à former les comités de sélection dans le cadre d'appels d'offres pour services professionnels avec pondération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

### 17.3 Subvention au Groupe Scout de Kildare

No : 241 – 2016

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de subvention de 1 000 \$ de la part du Groupe Scout de Kildare;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de ce groupe est d'aider les jeunes à réaliser pleinement leurs possibilités spirituelles, intellectuelles, sociales et physiques, à titre personnel mais aussi comme citoyen utile et membre responsable de la société;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de subvention est prévu au budget 2016;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Shany Leblanc  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu:**

**D'OCTROYER** une subvention de 1 000 \$ au Groupe Scout de Kildare, d'affecter cette dépense au GL 02-701-91-970-00 et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 17.4 Contrat d'entretien ménager bâtiments municipaux

No : 242 – 2016

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite octroyer à contrat la conciergerie des bâtiments municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une liste de prix de Mme Danielle Laporte pour 2017 et que ces prix et les services rendus dans les dernières années conviennent;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu :**

**D'OCTROYER** le contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux à Mme Danielle Laporte conformément à la liste de prix en annexe et d'appliquer la dépense aux comptes prévus à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ





**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016**

**17.5 Achat d'un chapiteau 20 x 20**

**No : 243 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite procéder à l'achat d'un chapiteau 20 pieds x 20 pieds, de 10 pieds de haut;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a la possibilité d'acheter un chapiteau de ces dimensions auprès de l'entreprise Location Ma Tente au coût de 2 650 \$ plus taxes;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**D'ACHETER** un chapiteau 20 pieds x 20 pieds, 10 pieds de haut, auprès de l'entreprise Location Ma Tente au coût de 2 650 \$ plus taxes, d'affecter cette dépense au GL 03-313-10-027-00, de financer cette dépense avec le surplus accumulé non affecté et d'autoriser le paiement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17.6 Programme de crédit de taxes foncières agricoles - résolution d'appui**

**No : 244 – 2016**

**CONSIDÉRANT** l'annonce du gouvernement du Québec de procéder à une réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dont la mise en application est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** les modifications proposées à la réforme du programme :

1. Transfert de l'administration et du budget PCTFA du MAPAQ vers le ministère du Revenu;
2. Unification des différents taux de crédit en un taux unique de 78 % révisable à partir de 2019 afin de limiter la croissance des coûts du programme à 5 % par année;
3. Abolition du crédit de 70 % sur le montant des taxes scolaires;
4. Retrait de certains critères d'admissibilité au programme.

**CONSIDÉRANT QUE** la réforme proposée entraînera des coûts supplémentaires de l'ordre de 30 à 40 % pour plus de 80 % des exploitations agricoles du Québec alors que le gouvernement affirme que les modifications du programme seront à coût nul;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

**CONSIDÉRANT QU'**aucune consultation avec les organismes concernés sur la refonte du programme n'a eu lieu malgré que depuis maintes années l'UPA réclame la mise en place d'une table de travail impliquant les autorités municipales pour traiter des enjeux reliés à la fiscalité foncière;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications du PCTFA occasionneront une diminution de la compétitivité du secteur agricole québécois;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**

**DE DEMANDER** au ministère du Revenu et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec l'UPA et la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92**

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

### **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**No : 245 – 2016**

**Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu :**

**QUE** la présente séance du conseil municipal de Ste Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 45.

---

Monsieur Gaétan Morin  
Maire

---

Chantal Duval  
Directrice générale  
adjointe & secrétaire-  
trésorière